

la
cgt

Finances
Publiques

FINANCES PUBLIQUES

LE MAGAZINE
DE LA CGT

Le mag *syndical*

dossier

LA RÉFORME
TERRITORIALE

Pages 7 à 10

mai 2015

n°17



le mag syndical n°17 - Mai 2015

CGT - Finances Publiques
case 450 et 451 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80

Fax : 01 48 70 71 63

Directeur de publication : B. MONZIOLS

CP n° CPPAP : n° 0215 S 06183

Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



> 3

Édito

> 4

RIFSEEP

> 6

Les retraités-és aussi !

> 7-8

Réforme territoriale ou la mise
en concurrence des territoires

> 9 - 10

Réforme territoriale : quelle
fonction publique pour demain ?

> 11

Horaires d'ouverture

> 12

Revue des missions : le piège !

> 13

Nouvelles d'Outre-Mer

> 14

Les peuples européens entre
tragédies et espoirs

> 15

Echos du Comité Technique de
Réseau

> 16

Guéret 2005 - Guéret 2015

9 avril, 1^{er} Mai :

les salariés sont descendus dans la rue

**Le 1^{er} mai 2015
a permis aux
salariés
de poursuivre
cette offensive.**

pour montrer que les choix de ce gouvernement ne sont pas ceux qu'ils attendent. Les politiques d'austérité aujourd'hui mises en œuvre ont des conséquences dramatiques dans notre société : hausse du chômage, démantèlement des services publics, attaques sur la sécurité sociale, etc...

Pour les salariés, les agents de la fonction publique, la solution se trouve dans la capacité à lutter toutes et tous ensemble pour rendre d'autres choix possibles. Le 9 avril a été de ce point de vue un détonateur : première journée d'appel à la grève interprofessionnelle depuis de longs mois. Une nouvelle dynamique dans l'action à mener a été lancée.

Dans cette lutte incontournable pour qui n'accepte pas la régression sociale généralisée, la CGT Finances Publiques entend tenir toute sa place avec tous les agents de la DGFIP et en convergence d'action avec les autres salariés.

Force de résistance, la CGT Finances Publiques continue de combattre inlassablement et sans ambiguïté toutes les contre-réformes que met systématiquement en place la Direction générale sous l'égide de la démarche stratégique et de la revue des missions.

Force de propositions, la CGT Finances Publiques va amplifier ses efforts pour construire, avec les agents, et dans l'unité la plus large, les revendications répondant à leurs attentes et autour desquelles ils pourront se rassembler dans l'action. Dans ce cadre, l'augmentation des traitements et pensions, le renforcement des droits et garanties collectives, la consolidation de la place des services publics et la mise en place d'une politique dynamique de création d'emplois sont les premières conditions d'un changement de cap fixant comme objectif le progrès social.

Pour la CGT Finances Publiques, c'est bien dans l'action et le rassemblement de tous les salariés que pourra aujourd'hui se construire le rapport de force nécessaire pour placer l'émancipation par le travail et la répartition des richesses au profit du plus grand nombre, au cœur de nos choix de société.



Régime indemnitaire DGFIP : Attention DANGER ! RIFSEEP : DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Ministre de la Fonction Publique a lancé, dans le cadre de l'agenda social Fonction Publique, des discussions avec les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations qui doivent, dans son esprit, déboucher **sur des propositions à la mi-juin 2015**.

Celles-ci prévoient notamment une mise à plat de la procédure d'entretien professionnel, une possible déconcentration de la gestion des personnels de la fonction publique de l'État, la relance de la fusion des corps, des propositions sur l'interministérialité et la mobilité, une refonte des régimes indemnitaires dans le cadre du décret du 20 mai 2014 et de la circulaire du 5 décembre 2014 relatifs à la mise en place du RIFSEEP.

RIFSEEP, un acronyme barbare sous lequel se cachent des propositions dévastatrices pour les fonctionnaires des finances et les collectifs de travail, synonyme de couronnement de la logique de l'individualisation des carrières. Une individualisation qui trouverait notamment sa traduction dans une réforme de l'entretien professionnel pouvant se concrétiser par l'abandon des possibilités d'avancement accéléré (1 ou 2 mois) et leur remplacement par le versement d'un complément indemnitaire annuel individuel et révisable tous les ans. En clair, une prime au mérite directement liée à l'entretien professionnel comme le précise la page 9 de la circulaire faisant référence à l'article 4 du décret du 20 mai 2014.

RIFSEEP. Que se cache-t-il sous ce sigle ?

C'est le nouveau régime indemnitaire fonction publique que le gouvernement veut mettre en place et généraliser à l'ensemble de la fonction publique en 2017.

Un décret du 20 mai 2014 a créé ce nouveau régime, une circulaire d'application du 5.12.2014 en précise les contours et un arrêté interministériel est annoncé.

Le sigle signifie **R**égime **I**ndemnitaire **t**enant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel.

Le nouveau régime indemnitaire serait à deux étages :

- > l'indemnité de base (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) versée mensuellement
- > et un complément indemnitaire versé annuellement.

Qui dit nouveau régime indemnitaire ne dit pas prime nouvelle.

L'indemnité de base, l'IFSE, serait créée par intégration de l'ensemble des primes actuelles qui ont le caractère d'un supplément de rémunération : prime de rendement, allocation complémentaire de fonction, indemnité d'administration et de technicité...

Seules seraient exclues : la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat qui ne concerne que les agents en fin de carrière, le supplément familial de traitement, les frais de déplacements car ils ne constituent pas un supplément de rémunération, les heures supplémentaires et les primes d'intéressement collectif (dont la suppression est actée).

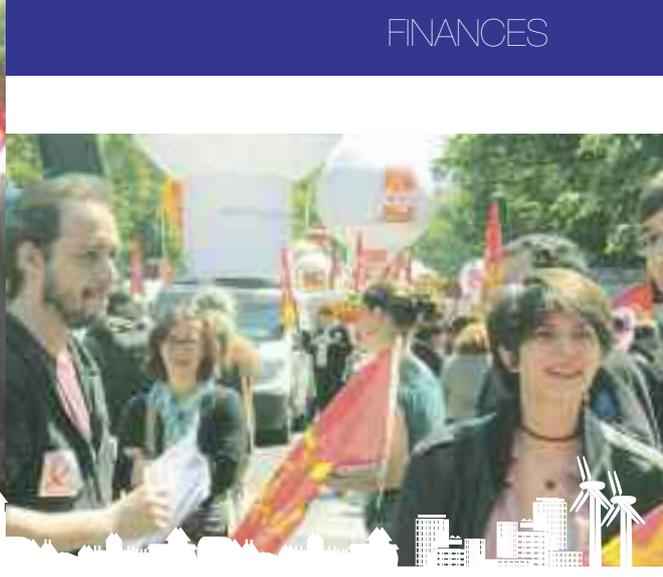
Selon quels critères seraient déterminés les montants ?

L'indemnité de base serait fondée sur les fonctions exercées. Un classement par groupes de fonctions serait réalisé prenant en compte trois critères : l'encadrement, la technicité et les sujétions particulières.

Il y aurait 4 groupes de fonctions hiérarchiquement classés pour les A, 3 pour les B et 2 pour les C. Dans chaque groupe de fonction il y aurait un plafond et un seuil minimal. Les groupes de fonction seraient déconnectés du grade.

La circulaire exclut explicitement que « la modulation de l'IFSE soit rattachée à la progression automatique de carrière de l'agent, ce quelle que soit la catégorie statutaire dont il relève ». Le grade n'interviendrait que pour garantir un « montant minimal fondé sur le grade détenu par l'agent ».

Quant au complément indemnitaire annuel, dont « peuvent bénéficier » les fonctionnaires (selon la formulation du décret qui montre que ce n'est pas un droit), il serait fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Autant de « qualités » qui pourraient être jugées à l'aune du déroulement de l'entretien professionnel (hypothèse des plus probables).



Qu'est-ce que cela change ? A la fin, tout.

C'est simple : aujourd'hui nous avons la garantie et la visibilité du montant des primes que nous percevons. Leur montant résulte pour l'essentiel des statuts particuliers. Elles sont accrochées au déroulement de carrière à l'ancienneté (exemple le passage à CP entraîne une augmentation de la prime de rendement).

Demain, avec le nouveau régime, c'est l'aléa : le seul filet de sécurité consisterait dans la détermination d'un montant minimal indemnitaire fixé par grade. Au-delà de ce montant minimal, c'est l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir qui détermineraient le montant des primes versées.

En réalité, il s'agit d'un acte chirurgical : On passe d'une fonction publique où nous avons droit à une rémunération, traitement et primes, qui est fonction de notre statut (nos statuts DGFIP), où notre rémunération est garantie quelle que soit l'emploi que l'administration ou bien tel ou tel chef de service nous confie, à un autre monde où tout va dépendre du fait que le chef de service ou de poste aura bien voulu de nous ou pire encore de l'appréciation discrétionnaire qu'il portera sur les fonctions que nous exerçons et la manière dont nous le faisons.

Parce qu'il ne faut pas se faire d'illusion ! On commence par les primes parce que c'est possible sans remettre en cause formellement le statut. Mais comme le montre la pseudo-négociation engagée par le gouvernement avec les fédérations de fonctionnaires depuis cet automne sur « l'architecture statutaire » de la fonction publique, il y a des projets d'étendre le même système au traitement en tant que tel et supprimer purement et simplement le droit au déroulement de carrière à l'ancienneté, alors que c'est aujourd'hui faut-il le répéter ? ce qui permet aux collègues de préserver un peu leur pouvoir d'achat !

Tout serait changé car dès lors que la rémunération est liée aux fonctions exercées et à la manière de servir, il est évident que l'agent aura tout intérêt à s'assurer en cas de demande de mutation qu'il est le bienvenu dans le service demandé. On glisse d'un système où l'agent a un droit à mutation à un tout autre système où c'est le chef de service qui, de plus en plus, viendra faire son marché.

Le nouveau régime indemnitaire sera « appliqué à l'ensemble des fonctionnaires, sauf exceptions, à compter du 1/01/2017 », dit le décret.

La DGFIP fera-t-elle partie des exceptions ?

C'est infiniment peu probable. Cela pour deux raisons au moins.

• **D'abord le nouveau régime indemnitaire vise à réduire sensiblement le nombre de régimes indemnitaires actuellement mis en œuvre dans la fonction publique d'État.**

C'est même le premier objectif énoncé par la circulaire. On en connaît la raison : il s'agit d'harmoniser les régimes indemnitaires pour favoriser la mobilité d'une administration à l'autre. On conçoit donc mal, à l'heure où la DGFIP met le pied sur l'accélérateur en ce qui concerne les restructurations avec des conséquences évidentes en matière de mobilité, qu'elle laisse subsister des régimes indemnitaires spécifiques qui constitueraient autant d'obstacles à la mobilité de la DGFIP vers d'autres administrations.

• Ensuite, force est de constater que la réforme indemnitaire appliquée cette année aux itinérants (vérificateurs, géomètres...) va également dans ce sens. Supprimer les indemnités forfaitaires (IFDD, IST) dont bénéficiaient les vérificateurs et géomètres et les remplacer par des ACF et un abondement de prime de rendement n'est en effet pas neutre.

La DGFIP l'a fait sans être arrêtée par les pertes de rémunération nette imposées aux agents concernés (les ACF et la prime de rendement sont soumises à des prélèvements sociaux) et les conséquences fiscales résultant de la substitution de primes imposables à des défraiements non imposables (IFDD, IST) avec des augmentations conséquentes d'impôt sur le revenu dans certains cas.

• Par ailleurs, la réalité c'est que **la réforme du régime indemnitaire DGFIP est « compatible » avec le RIFSEEP comme l'a souligné Hugues Perrin le responsable du service RH de la DGFIP.** Autant dire que la DGFIP est déjà à la manœuvre pour instaurer le RIFSEEP.

• Si la DGFIP a affirmé lors du groupe de travail indemnitaire du 31 mars 2015, qu'elle ne souhaitait pas entrer au RIFSEEP, elle reconnaît que des discussions sont en cours dans la fonction publique. Ira, ira pas ? ni oui ni non, bien au contraire, la DGFIP joue les Tartuffes, on commence malheureusement à y être habitué.

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFTD, UNSA et CFTC lui ont par ailleurs rappelé par lettre du 30 mars 2015 leur opposition au dispositif RIFSEEP et à la rémunération au mérite. Elles demandent d'exclure les emplois et corps du ministère comme cela est possible dans un cadre dérogatoire prévu par le décret.

En tout état de cause, les réponses actuelles de la DGFIP marquées par un certain flou, pour ne pas dire plus, nous laissent penser que **l'EXCEPTION DGFIP** est loin d'être assurée.

En clair, la défense de notre régime indemnitaire et de notre droit au déroulement de carrière exige donc de combattre résolument le dispositif RIFSEEP comme nous avons combattu en 2008 la loi de mobilité (qui jusqu'à maintenant ne s'est jamais appliquée à la DGFIP).



DROITS SOCIAUX : Les retraité-es aussi !

Nouveau temps fort de la campagne de l'Union Fédérale des Retraité-es UFR « pour la reconquête des droits sociaux des retraité-e-s aux Finances », 40 camarades venus de 16 départements, ont accompagné, mardi 21 Avril la délégation, dont Patricia TEJAS secrétaire générale de la Fédération des Finances, à l'audience ministérielle.

La mobilisation de toutes ces forces montre la détermination des retraité-e-s finances, tant du ministère que du semi-public, à sortir de la situation de récession dans laquelle la politique actuelle les plonge.

Après une intervention liminaire sur les revendications générales, fiscalité, pouvoir d'achat, féminisation de la pauvreté des retraitées, notamment des petites catégories, la délégation a insisté sur les droits sociaux et chacun des points de la motion-pétition qui a été remise, ciblant particulièrement les moyens budgétaires affectés et la participation des retraité-s aux diverses instances :

- la demande de dotation suffisante pour les droits sociaux à 3% de la masse des salaires pour les actifs et de 3% du volume des pensions pour les retraité-e-s ; actuellement la moyenne des crédits d'action locale est de 3,19 euros par retraité-e et par an !
- la gravité des situations vécues par les retraité-es est souvent ignorée des différents organismes sociaux, une raison supplémentaire pour

exiger la participation active de retraité-es dans toutes les instances de l'action sociale. La légitimité de cette juste représentation a été reconnue par la représentante du ministre qui, à cette occasion, a découvert l'importance de la population retraitée des Finances, supérieure en nombre, aux effectifs actifs.

Il a été décidé conjointement de relancer le travail amorcé précédemment autour des 6 points détaillés ci-dessous, par un travail collectif et interactif, le ministère s'engageant à apporter des réponses « simples » et à établir avec l'UFR un bilan « contradictoire » tant au niveau national que territorial.

- Connaissance de la population : il s'agit d'obtenir une photographie la plus complète des retraité-e-s : âges, femmes/hommes, pensions, lieux d'habitation ... avec une priorité donnée aux futurs retraité-es dont les coordonnées sont connues ;
- Un recensement le plus exhaustif possible des différentes prestations ;
- La prise en compte des effectifs de retraité-es, au même titre que les actifs, pour définir les moyens et les besoins en personnel dans les délégations, ainsi que pour les prestations et les moyens de fonctionnement des organismes ;
- Le rejet des interventions marchandes dans la protection sociale complémentaire ;

- La participation aux instances d'action sociale des retraité-es en tant que membres titulaires ou suppléant, à part entière, comme c'est déjà le cas dans d'autres ministères
- L'information démultipliée grâce à l'implantation dans les territoires.

Mais il ne faut pas se leurrer, rien ne se fera sans l'intervention active des retraité-es.

L'Union Confédérale des Retraité-es CGT lance une campagne de mobilisation sous la forme d'envoi de carte pétition au Président de la République.

C'est pourquoi, dans la continuité des actions des 17 mars, 9 et 21 avril, les retraité-es de la DGFIP, pour le pouvoir d'achat de leurs pensions, leurs droits sociaux et la protection sociale, ont à préparer activement la journée « Retraité-es Fonction Publique de l'Etat » à l'appel de l'UGFF, des Travailleurs de l'Etat, de la FAPT... du 4 Juin 2015 !

TOUS DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DANS LA RUE LE 4 JUIN !

Rapprochez-vous des responsables locaux de l'UFR CGT Finances, des USR CGT, de votre section syndicale.



RÉFORME TERRITORIALE OU LA MISE en concurrence des territoires

Aujourd'hui, le gouvernement Valls-Hollande continue de détricoter l'organisation territoriale. Cette nouvelle contre-réforme révèle plusieurs aspects qui n'ont qu'un seul et même but : mettre en concurrence les territoires. De l'intercommunalité aux régions, en passant par la métropole, c'est toute l'organisation des collectivités territoriales, la place et le rôle de l'État qui vont permettre, demain, de livrer un peu plus des pans entiers de missions de services publics aux appétits féroces du monde de la finance, du patronat, **en un mot du Capital.**

N'oublions pas que tout acte de décentralisation a pour but de transférer des compétences de l'État vers les collectivités locales. Au-delà, ce seront de nouveaux transferts entre collectivités.

Tout cela se fait bien sûr dans un déni de démocratie assumé et affirmé par Hollande.

Les dernières élections départementales qui ont vu les différents candidats en témoignent se présenter sans savoir quelles compétences ils allaient devoir assumer demain, tout en se présentant devant les électeurs (le projet de loi NOTRe* a été adopté à l'assemblée nationale le 10 mars, soit douze jours avant le premier tour des élections).

La création de la nouvelle région « Midi-Roupyllon » (fusion de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) illustre à elle seule les différents enjeux.

« Toulouse Métropole » vient de passer métropole au sens juridique du terme depuis le 1^{er} janvier 2015. La Métropole de Toulouse réaffirme ainsi tout son poids économique non seulement pour le département de la

Haute-Garonne (mono-industrie autour de l'aérospatiale et Airbus), mais plus globalement la région Midi-Pyrénées.

Avec la baisse d'au moins 12 milliards des dotations de l'État incluse dans le pacte d'irresponsabilité, ce sont bien les missions de service public qui sont menacées. La Ville de Toulouse vient par exemple de supprimer la gratuité



de la cantine scolaire. Sur fond de gel et de réduction des dotations de l'État, les articles de presse se multiplient avec pour titre la hausse des taux d'imposition lors du vote du budget

des collectivités locales. Le transfert de la fiscalité des entreprises vers les particuliers s'accroît.

Il semblerait que Toulouse soit le chef-lieu de la future région. Les données économiques ont sûrement pesé pour aller vers ce choix. Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon bien qu'elles disposent d'un nombre similaire d'habitants (2,9 millions et 2,7 millions), n'ont pas le même PIB : 80 milliards d'euros pour la première, 64 milliards pour la seconde (chiffres de 2012).

Demain, « Midi-Roupyllon » sera la deuxième région de France en superficie, la cinquième en population, la sixième en France pour le PIB.

Mais nous le savons, la concurrence entre régions ne s'arrêtera pas à l'échelle franco-française mais elle sera européenne. Dans ce cadre, « Midi-Roupyllon » serait la dixième région en population, mais la dix-neuvième pour le PIB.

Volet peu mis en avant dans cette contre-réforme : l'obligation pour les intercommunalités de compter au moins 20.000 habitants au 1^{er} janvier 2017. Quel avenir demain pour nos missions de contrôle des collectivités ?

* Nouvelle Organisation Territoriale de la République.



Quel avenir pour les chambres régionales des comptes et les deux Pôles Interrégionaux d'Apurement Administratif (PIAA) de Rennes et Toulouse ?

Nouvelles compétences et nombre réduit des collectivités territoriales auront des conséquences sur les services de la DGFIP.

La direction générale transpose l'austérité du gouvernement dans le dialogue dit social : opacité totale et renvoi au débat législatif. Le groupe de travail du 24 mars sur la réforme régionale témoigne de l'enjeu à ce que les personnels s'emparent de cette question.

Au-delà du simple volet important de la gestion des personnels, c'est aussi l'exercice des missions qui en cause.

A Toulouse, lors du 50^e congrès confédéral, la CGT Finances Publiques avait largement pesé en permettant d'amender clairement le texte d'orientation dans le sens suivant :

« La CGT rejette l'acte III de la décentralisation, tel que projeté, et la loi du 16 décembre 2010 relative à l'organisation des collectivités territoriales qu'il prolonge. L'acte III s'inscrit dans le cadre de la réduction des dépenses publiques qui président à la modernisation de l'action publique (MAP). Il porte un processus de métropolisation et régionalisation qui, telles que conçues, conduisent à la mise en concurrence des territoires et des femmes et des hommes qui y travaillent aggravant disparités sociales et territoriales. »

Est-ce suffisant pour autant ?

Non. La CGT doit mener clairement le débat entre ses différentes fédérations et syndicats pour avoir une ligne claire sur la décentralisation, la place et le rôle de l'État.

Il est urgent de rassembler l'ensemble des pièces du puzzle de l'austérité : la création des Maisons de l'État, la revue des missions, la loi relative à la simplification de la vie des entreprises qui permet par son article 40 de transférer au privé le recouvrement des produits locaux, la refonte du statut des fonctionnaires (menacés par la mobilité) et de leur régime indemnitaire... Il faut comprendre qu'au-delà des emplois, c'est la pérennité et la qualité des missions de service public qui sont en jeu.

La CGT Finances Publiques peut et doit également jouer un rôle d'alerte.

L'exercice actuel des missions ---- contrôle et conseil des collectivités territoriales, contrôle fiscal, accueil des usagers, mission fiscale et foncière, gestion des « subventions aux entreprises » (Crédit Impôt Recherche et CICE laissent un malaise certain parmi les personnels quand ils doivent libérer des sommes importantes sans aucun contrôle)...---- et son implantation territoriale encore atypique (maillage territorial développé) donnent aux personnels de la DGFIP, à leurs organisations syndicales et plus particulièrement à la CGT Finances Publiques une certaine responsabilité dans l'analyse et le combat à mener contre ces réformes libérales.





RÉFORME TERRITORIALE : quelle fonction publique pour demain ?

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat va restructurer l'organisation des services publics au travers d'une nouvelle architecture. Elle va s'accompagner pour cela d'une « **Charte de la déconcentration** » prise sous la forme d'un décret (venant en remplacement de celle instituée par le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992).

Cette charte redéfinit ce qu'est la déconcentration : il ne s'agit plus seulement d'une règle de répartition et d'attribution des moyens entre les différents échelons d'intervention des administrations civiles de l'Etat. Désormais la déconcentration leur confère une autonomie d'action dans la mise en œuvre des politiques publiques au travers de pouvoirs et d'initiatives accrues.

L'échelon régional devient prédominant avec la nouvelle cartographie, en articulant les services de l'Etat autour du préfet de région. Les compétences entre les circonscriptions régionales, départementales et d'arrondissement sont revues sur leurs principes dans l'attente d'une plus grande clarification de leur contenu par la Revue des missions...

Drôle de conception d'une réforme qui détermine ainsi les cadres d'application en amont de ce que seront les missions publiques de la prérogative de l'Etat. Des préfigurations sont annoncées dans les 7 régions nouvellement créées dès le 1^{er} janvier 2016, avec des schémas organisationnels pouvant être modulés d'une région à l'autre. Ces organisations pourront être modulées en fonction

des situations propres à chaque territoire. Il s'agira sans doute de préserver des équilibres géopolitiques plutôt que de réfléchir au bon fonctionnement des services publics dans la mise en œuvre de leurs missions.

Le projet de décret est assez inquiétant pour le futur, puisqu'il renverse totalement la hiérarchie des normes. Le préfet de Région, en vertu du décret à paraître, aura la possibilité de proposer au 1^{er} Ministre d'adopter des dérogations aux règles fixées par les « **décrets relatifs à l'organisation et aux missions des services** ».

Le gouvernement prend la précaution d'une annonce de concertation devant être menée par les préfets. Pour la CGT Finances Publiques, l'expérience de la non-effectivité des « accords de Bercy » ne laisse que peu de doute quant à la façon dont sera menée ladite concertation. Des Comités Techniques convoqués sur des ordres du jour sur lesquels les représentants des personnels ne sont pas associés, et où l'opposition unanime des élus des personnels n'entraîne qu'une reconvoication sans modification des documents.

Les préfets de région pourront également se concerter pour définir et mutualiser des tâches interrégionales. Dans la mesure où il est déjà envisagé l'interministérialité des fonctions supports au sein d'une Région, la CGT Finances Publiques ne peut que redouter le croisement entre ces deux aspects !

Bien sûr, le programme ne serait pas complet sans une dimension Ressources Humaines intégrée dans le projet de charte. Les actes relatifs à la situation individuelle des agents pourront être délégués au préfet de région dès lors qu'ils ne nécessitent pas l'avis d'une CAP. Il pourra également recevoir délégation de pouvoir en ce qui concerne la gestion des personnels et le recrutement au sein des services déconcentrés de l'Etat placés sous son autorité.

La CGT Finances Publiques fait le lien immédiat avec les discussions en cours sur l'avenir de la Fonction Publique. L'annonce d'une refonte de la grille C, avec un allongement de la carrière théorique dans le 1^{er} grade accessible sans concours augure des effets dévastateurs à venir.



L'austérité se décline ainsi au plus concret : déconcentration de la gestion financière dans des budgets « lolfiens » et plafonnement mécanique de la masse salariale alignée vers le bas. A la DGFIP, c'est aussi une menace contre le concours à affectation nationale, et un danger sur le futur des règles de gestion.

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique DGAFP entend également harmoniser les calendriers et règles de mutation des différentes administrations pour faciliter la mobilité entre celles-ci, les CAP n'étant consultées que sur les dérogations à la règle établie. La Ministre de la fonction publique a même lancée l'idée d'une évolution du statut par la création de priorités en mutation et en détachement en cas de restructuration.

Pour la CGT Finances Publiques, la conjonction de ces éléments ne laisse nulle place au doute : il s'agira de faciliter les restructurations à l'échelon régional en accompagnant la mobilité des agents.

Hasard du calendrier, France stratégie, un think tank placé auprès du 1^{er} Ministre, vient de publier un rapport intitulé « Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers ». L'action publique est décrite comme étant « trop compliquée, trop coûteuse, insuffisamment efficiente pour inspirer confiance », et la France se situant « au dessus de la moyenne de l'OCDE quant au niveau de rémunération des agents publics en bas de l'échelle. »

Les grandes lignes de la future architecture de l'Etat y sont tracées. Derrière le jargon technocrate

propre à ce type de document, l'idée directrice est de pousser encore plus loin la logique de décentralisation dans un esprit fédéraliste.

Il s'agit de renforcer l'aspect managérial de la gestion RH des administrations par plus d'autonomie, en distinguant les responsabilités politiques et managériales. Ceci sur un modèle parfaitement compatible avec le capitalisme : ouverture de la Haute Fonction Publique a des nominations venant d'autres Etats ou d'institutions supra-gouvernementales, contractualisation du statut.

Pour la CGT Finances Publiques, au contraire, le statut des fonctionnaires doit être renforcé et il est impératif de sortir des logiques d'austérité pour améliorer la qualité du service rendu au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

Rappel du calendrier de la contre-réforme territoriale

1982 : acte I de la décentralisation (Lois Defferre)

2003 : acte II de la décentralisation (Lois Raffarin)

2007 : engagement de la Révision Générale des Politiques Publiques.

31 décembre 2013 : au cours de ses vœux, le Président de la République présente le pacte de responsabilité et de solidarité :

27 janvier 2014 : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

20 décembre 2014 : loi relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives.

1^{er} janvier 2015 : création de 10 nouvelles métropoles qui rejoignent Nice : Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier. La métropole de Lyon est une collectivité territoriale à part.

10 mars 2015 : adoption à l'Assemblée nationale du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

22 et 29 mars 2015 : élections des conseillers départementaux.

22 avril 2015 : le conseil de ministres donne le coup d'envoi de la « nouvelle architecture territoriale de la République ».

Fin mai 2015 : les sept préfets préfigureurs rendront compte de leurs projets d'organisation et arrêteront d'ici là le siège des futurs chefs-lieux provisoires des sept régions fusionnées.

6 et 13 décembre 2015 : élections des conseillers régionaux

1^{er} janvier 2016 : création des métropoles d'Aix-en-Provence et du Grand Paris.

1^{er} janvier 2016 : passage de 22 à 13 régions

1^{er} janvier 2017 : les intercommunalités devront compter au moins 20.000 habitants et être organisées autour de bassins de vie.



HORAIRES d'ouverture

Par la circulaire du 22 octobre 2014, le Directeur général, sans discussion préalable, ouvrait la possibilité aux directions locales de réduire les horaires d'ouverture de l'accueil physique.

6 mois après, où en sommes-nous ?

Malgré le caractère « facultatif » du dispositif, de très nombreuses directions locales ont mis en œuvre (où vont mettre en œuvre dans les prochains mois), cette possibilité de réduire les horaires d'ouverture au public.

Bien que les modalités d'application diffèrent d'une direction à l'autre (fermeture une ou plusieurs demi-journées, voire journées, consultation ou pas des collègues en amont de la décision...), le résultat est un recul sans précédent du service public : sans précédent car même à l'ex-DGI, si les secteurs d'assiette recevaient deux demi-journées par semaine, il y avait toujours un accueil primaire assuré le reste de la semaine.

CE QU'EN PENSE LA CGT FINANCES PUBLIQUES...

La CGT est pleinement consciente des difficultés actuelles des services des finances publiques et tient à rappeler qu'elle n'a cessé depuis plusieurs années, de dénoncer la dégradation des conditions de travail des collègues notamment ceux chargés de l'accueil. Elle n'a pas attendu la Direction (générale ou locale) pour porter les revendications des collègues en matière d'emplois, de reconnaissance et de conditions de travail.

Il est plutôt surprenant de vouloir réduire l'ouverture des centres des finances publiques alors que l'accueil n'a jamais été aussi important : renseignements, délais, de paiement, contentieux, gracieux, conséquences de la dématérialisation...

Les accueils des centres des finances publiques « les plus importants » explosent, et ceux des trésoreries ont considérablement évolué depuis la fusion.

Encore plus surprenant, quand on sait que l'accueil du public était l'ambition première pour la DGFIP et en particulier celle qu'elle revendiquait à l'époque de la fusion.

Pire dans certaines directions, une harmonisation des horaires d'ouverture avait été réalisée il y a déjà quelques mois, sur la plupart des services, donnant plus de cohérence, de transparence sur l'ensemble d'un département.

QUELLES CONSÉQUENCES D'UNE FERMETURE POUR LES COLLÈGUES ?

Présentée comme « une respiration » pour eux, c'est en fait tout le contraire !! En cas de fermeture sur une journée ou une demi-journée en un jour J, le flux d'accueil s'accroît considérablement en J+1, mettant à mal les conditions de travail des collègues et la qualité de la réception.

Et le jour J, c'est une augmentation des appels téléphoniques et courriels en lieu et place de l'accueil physique !

Dans le contexte d'adaptation des structures du réseau (plan triennal 2016/2018) et avec l'expérimentation de centres de contacts (à Rouen et Chartres), fermer aujourd'hui une journée, se seront deux journées l'année prochaine, et la fermeture du poste ou du service à court terme !

Ce seront à coup sûr des suppressions d'emplois, les années prochaines, motivées par ces réductions d'accueil ! Et quelles conséquences sur le montant de la prime d'accueil qui pourrait être proratisée en fonction des horaires d'ouverture ?

Enfin, la DGFIP emboîte le pas à d'autres administrations et organismes sociaux (CAF, CPAM, CARSAT, POLE EMPLOI ..) sur cette restriction de service public. Ne sachant remédier aux problèmes de l'accueil et du retard occasionné sur les missions, on fait croire aux personnels que la fermeture des Centres des Finances Publiques au public est la solution pour résorber le travail en attente.

Sauf que ces retards sont dus aux suppressions drastiques d'emplois et conduisent à une dégradation profonde des conditions de travail pour les salariés.

La situation des services en général et de la mission accueil en particulier est devenue intenable. La DGFIP n'est plus en mesure de rendre dans des conditions satisfaisantes pour les agents et les usagers, le service public pour lequel elle est missionnée. Depuis plusieurs années l'administration a fait le choix de multiplier les points d'entrée dans le réseau DGFIP (internet, télé déclaration, terminaux électroniques de paiement, Centre Impôts Services, Centre Prélèvement Service).

Pour autant, malgré une campagne de communication extrêmement bien huilée et qui tend à dissuader les contribuables de se rendre au Centre des finances publiques dont ils dépendent, les chiffres sont têtus et soulignent que régulièrement la masse des personnes reçues dans les accueils physiques ne diminue pas.

LA VRAIE QUESTION A POSER, C'EST CELLE DE L'EMPLOI !!

En résumé, la fermeture des accueils au public des Centres des Finances Publiques n'est la réponse attendue ni par les collègues ni par les usagers. La CGT Finances Publiques est opposée à toute réduction d'ouverture au public et fera tout pour avancer sur les vraies causes des difficultés actuelles, à savoir l'emploi.



REVUE DES MISSIONS : le piège !

Le moins que l'on puisse dire c'est que nos gouvernants ont une imagination fertile et n'hésitent pas à inventer toujours plus d'acronymes, de méthodes pour discuter de nos missions... En effet, en quelques années, nous avons vu passer : la RGPP, la MAP, la démarche stratégique, et aujourd'hui la revue des missions !

Officiellement, il s'agirait toujours de la même chose... Etudier nos missions pour les améliorer ! En réalité, depuis plusieurs années, il s'agit d'étudier les missions pour en choisir des prioritaires et en abandonner d'autres.

C'est d'ailleurs ainsi que le ministre Thierry MANDON, secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, auprès du Premier ministre l'a présentée : il y a les missions de l'État qu'il faut conserver, celles qu'il faut abandonner et celles qu'il faut externaliser en les confiant à des prestataires hors de l'État (privé, associations, etc.)

Depuis, dans les différents ministères, il y a eu l'ouverture de discussions... mais sans qu'aujourd'hui personne n'en connaisse les résultats.

A la DGFIP, cela s'est traduit par l'organisation de 3 réunions autour de 3 thèmes : civisme fiscal, l'accueil et la dématérialisation. Ces réunions ont essentiellement permis à la CGT de rappeler ses positions de principe autour de ces différents sujets, mais sans que la direction générale avance clairement ces pistes de réflexions.

En effet, c'est officiellement le ministre qui doit trancher les pistes d'évolution autour de la revue des missions : c'est lui qui doit faire les annonces. Force est

donc de constater qu'à cet instant nous n'avons donc pas d'élément...

Si ce n'est de belles déclarations d'intentions !

En effet le message que la Direction Générale souhaite faire passer est relativement simple : soyez rassurés, la revue des missions ce n'est pas si grave que cela.

Pour elle, il ne s'agit pas de débattre de l'abandon de missions mais de la manière dont elles sont exercées en ayant 3 objectifs : la neutralité, la continuité, l'adaptation. Cela vise à avoir un meilleur rendu du service public mais aussi à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dès lors, pour la DG, cette revue des missions doit avoir une conséquence principale : alléger les tâches des agents de la DGFIP sans toucher aux missions.

Pour la CGT, ce discours n'est pas tenable : qui peut croire dans la période de recul des moyens de la DGFIP, de suppression des emplois qu'une telle possibilité est crédible... Non, il s'agit bien pour ce gouvernement de toucher à la structure de nos missions, à transformer notre réseau sans laisser le débat avec les agents et les citoyens se construire. C'est d'autant plus le cas que le gouvernement a affiché ses priorités : enseignement, intérieur, armée et justice et cela d'autant plus fortement depuis les attentats de janvier 2015. Inutile de dire que dans ce cadre les arbitrages budgétaires seront défavorables à la DGFIP et que la revue des missions risque bien plus de ressembler à une mauvaise justification de toutes les réformes à venir.

De plus, si l'exercice actuel manque de transparence, il n'est pas non plus mené sur l'ensemble des chantiers qu'a ouverts ce gouvernement... Ainsi, dans la revue des missions, il n'y a pas eu d'échange sur la réforme territoriale... or comment réfléchir nos missions sans penser à leurs implantations. Cela est d'autant plus scandaleux que le ministre a validé une série de restructurations à la DGFIP, qui n'ont été communiqués ni aux personnels, ni à leurs représentants...

Autant dire que dans ce cadre, l'exercice de la revue des missions est fortement biaisé pour ne pas dire plus...

Pour la CGT, le débat sur les missions doit repartir sur les bonnes questions et la première est simple : les missions de services publics sont-elles utiles socialement ? la réponse pour la CGT est oui. A partir de ce moment là, la bonne question à se poser est : quels moyens leur donner ?

Pour la CGT, il s'agit simplement à partir de principes forts comme par exemple : l'égalité des citoyens, la nécessaire proximité, le statut des fonctionnaires de donner les moyens de fonctionner en prenant collectivement en charge ses principes. Dès lors, la question suivante est comment financer ces moyens ? Là encore, pour la CGT, la bonne réponse est finalement simple : les moyens financiers existent mais la fiscalité actuelle n'est pas adaptée, il faut donc la faire évoluer...

Sur tous ces sujets, la CGT a des propositions qu'elle met en débat et construit avec les salariés pour permettre au service public d'être au cœur de notre République.



NOUVELLES d'Outre-Mer

Dans un climat de recrudescence des idées xénophobes et racistes, les droits des personnels originaires d'outre-mer sont à nouveau attaqués dans la continuité **des discriminations dont ils sont victimes en France continentale.**

Un petit rappel du contexte historique et socio-économique est nécessaire afin d'éclairer quelque peu la situation de nos compatriotes d'Ultras-marins.

En premier lieu, les domiens représentent moins de 5% de la population française. Du fait d'un chômage structurel avéré depuis les années 60 (30% de la population en âge de travailler), une déportation de cette population active a été organisée via le BUMIDOM (organisme d'Etat) afin de juguler toute explosion sociale prévisible en raison de l'ampleur du phénomène. Ainsi des milliers de jeunes ont été transportés vers la métropole pour occuper des postes dans la Fonction Publique en manque de main-d'œuvre comme la Poste, les hôpitaux, l'armée, les impôts. Force est de constater que cette situation de chômage perdure et que la population est toujours contrainte à franchir 7000 km afin d'entrer dans la vie active.

En 2009, lors du conflit du LKP (marqué par l'assassinat non résolu de notre camarade Jacques BINO), Nicolas SARKOZY, alors Président de la République avait lui-même constaté, lors d'une réunion de l'ensemble des directeurs d'administration de Guadeloupe, que les originaires de ce DOM brillaient par leur absence.

Après ce rappel sommaire du contexte historique et socio-économique dans les DOM, abordons la question de la suppression de la notion de « priorité originaire », motivée par une discrimination.

Les conditions d'accès des domiens à la Fonction Publique d'Etat nous permettent de démontrer la justification de la priorité originaire (une notion, qui va bien au-delà des originaires au sens strict du terme) et donc de rejeter le travestissement de cette notion par celle de **CIMM (Centre des Intérêts Moraux et Matériels)**.

Deux dispositifs permettent de conserver les liens familiaux et culturels avec les milieux d'origine: le congé bonifié (du fait de l'absence de continuité territoriale et du prix exorbitant des billets d'avion à plus de 1000 € en période de vacances scolaires) et la priorité originaire pour les mutations.

La Fonction Publique est pour l'heure le premier employeur des DOM. Ne pas permettre aux originaires de retourner prioritairement chez eux équivaldrait à instaurer une priorité de fait au profit des non-originaires qui sont au nombre de 5 millions, potentiel apte à truster la totalité des postes de la FP outre-mer (seulement 24000 postes de fonctionnaires d'Etat en Guadeloupe par exemple). Or cette priorité ne concerne que 50% des mutations effectuées, au même titre que la priorité pour rapprochement familial, pour handicap. Les 50% restant des mutations sont réalisées sur le critère de l'ancienneté administrative, critère âprement défendu par la CGT-Finances Publiques. Faudra-t-il donc supprimer aussi la priorité pour rapprochement familial ?

La notion de CIMM avec ses critères cumulatifs est une exigence imposée de toute pièce par l'administration, qui par une application différenciée permet le refus des congés bonifiés au détriment des originaires des DOM essentiellement (la jurisprudence abondante en la matière le prouve).

Aujourd'hui cette notion CIMM est source d'injustice en matière de congé bonifié et **cette injustice ne peut en aucun cas représenter une garantie en matière de mutation pour les « originaires »**

Admettre une telle situation reviendrait à légitimer une discrimination visant à nier le droit de rentrer chez soi tel qu'il existe pour tous ceux qui peuvent à minima prendre le train, d'autant qu'est connu le catalogue des discriminations dont les originaires de DOM sont déjà victimes en France hexagonale.

Pour la CGT Finances Publiques, cette priorité fait partie des mesures que l'Etat doit prendre en réparation de ses politiques menées durant des années. En ce sens, elle est le seul syndicat au niveau national à la DGFIP à prendre en compte pleinement ce droit spécifique des DOM, et va persévérer à revendiquer des mesures tenant compte des situations particulières que rencontrent les agents (handicap, rapprochement familial, originaire DOM...). Elle agira en ce sens avec l'ensemble des structures de la CGT pour défendre les droits et garanties des agents de la Fonction Publique.



LES PEUPLES EUROPÉENS entre tragédies et espoirs

Selon Amnesty International, **en 2015 un exilé meurt toutes les deux heures en Méditerranée**. Ce sont 900 hommes femmes et enfants qui ont trouvé la mort en mer depuis le début de l'année. Ne serait ce que début avril 2015 ce sont plus de 400 personnes qui ont disparu au large de la Sicile. **Près de 3 500 migrants avaient connu ce funeste sort en 2014.**

Depuis trois mois ce sont plus de 10 000 réfugiés qui ont accosté sur les côtes italiennes.

La croissance exponentielle du nombre des migrants et des tragédies maritimes met l'Europe devant ses responsabilités. Outre le caractère insupportable de ces décès et des situations humaines, c'est bien la politique migratoire européenne qui est en cause.

L'Europe ne peut plus laisser l'Italie, la Grèce, l'Espagne seules face à ces drames. Il s'agit bien des résultats désastreux de la mission européenne « TRITON » définie comme mission sécuritaire de surveillance des frontières maritimes. Pour mémoire, l'objectif « MARE NOSTRUM » (l'opération antérieure à TRITON) était basée sur le sauvetage. Une démarche radicalement différente ! Les moyens manquent cruellement et surtout volontairement. Ce sont les autorités locales qui doivent faire face à la prise en charge des migrants abandonnés de tous. Ils et elles viennent de Syrie, de Lybie et d'Érythrée, autant de pays en guerre dans la quasi-indifférence et au profit des marchands d'armes. L'afflux des migrants ne pourra s'arrêter tant que la guerre et la misère feront la loi dans ces pays.

Outre la question visible urgente humanitaire internationale des migrants, c'est bien de la politique européenne dont il s'agit.

En dix ans, la crise s'est approfondie en Europe et pas seulement sur la question migratoire qui ne représente qu'une partie

des difficultés actuelles. Quand ils sont consultés, « les peuples européens » envoient tous le même message : - STOP à cette construction européenne - STOP à l'austérité

Dans les élections nationales, les partis politiques qui appliquent les politiques d'austérité sont sanctionnés les uns après les autres. Les mobilisations se succèdent et s'amplifient en Espagne en France en Belgique,...le chômage, l'austérité, la réduction des dépenses publiques pèsent dans le quotidien de la majeure partie des européens. En Europe ce sont plus de 25 millions de chômeurs !

Pourtant l'espoir en Europe demeure !

Une alternative de plus en plus marquée se construit en Europe. Le réveil de l'extrême droite en est un signe. A l'opposé, du côté des forces progressistes, la victoire de Syriza en Grèce en est un signe plus prometteur. Pourtant quelques mois après son arrivée au pouvoir le chemin du gouvernement TSIPRAS est long et difficile. Les embûches et obstacles posées au peuple grec par la BCE, l'UE et le créancier allemand se multiplient. Le gouvernement mené par TSIPRAS peine à trouver des solutions. Pourtant le temps presse. La Grèce entre dans une période de turbulences financières fortes. Le gouvernement a ainsi dû rendre obligatoire en urgence par décret le transfert de fonds des organismes publics et des collectivités locales à la Banque Centrale grecque. Il s'agit d'assurer à l'Etat grec des liquidités « en cas de besoin ». Fin

avril 2015 « le besoin de la Grèce » c'est 3 milliards d'euros. 1 milliard pour payer fonctionnaires et retraités et 746 millions pour rembourser le FMI. La situation est d'autant plus périlleuse qu'un accord G20 FMI UE BCE semble inatteignable sur le programme des réformes.

Syriza et le gouvernement de Tsipras devraient pourtant réveiller l'espoir des peuples européens.

Le combat contre le peuple grec est mené par les classes dominantes européennes qui souhaitent empêcher Syriza de briser la politique centriste européenne. Pour elles pas question de laisser une élection démocratique briser leur confort politique et économique.

Les classes populaires et les salariés de l'Europe, malmenés par les politiques libérales de l'Union Européenne, peut-être moins tragiquement que les migrants mais tout aussi brutalement, doivent se retrouver dans leurs intérêts communs et contre le système en place. Il faut trouver une solution commune aux peuples européens qui rompe avec le modèle d'Europe actuelle.

Printemps 2015, faire cause commune avec le peuple grec, c'est faire cause commune avec le peuple européen ! C'est faire cause commune avec les migrants !

C'est renoncer à l'extrême droite ! C'est aussi se redonner l'espoir de vivre ensemble dans un monde meilleur !



ÉCHOS DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 21 avril 2015

Le Comité technique de Réseau (niveau DGFIP du dialogue social) du 21 avril dernier a été l'occasion pour les représentants CGT des personnels d'interpeller la Direction Générale sur la mobilisation à la DGFIP d'un agent sur quatre le 9 avril 2015. **Mobilisation contre les politiques d'austérité**, sur la question des **rémunérations** et du **pouvoir d'achat** mais aussi sur **l'emploi** et la nécessité pour la DGFIP d'appeler toutes les **listes complémentaires** des concours catégories A B et C.

La Direction Générale a répondu, comme à son habitude, qu'elle tenait compte des préoccupations des agents, que son objectif était de leur donner le meilleur cadre possible de travail et qu'il fallait considérer que bénéficier d'un plan de qualification ministériel était « une chance » (sic).

Rien de concret sur la perte de pouvoir d'achat des agents de la DGFIP (gel du point d'indice, suppression de l'indemnité exceptionnelle compensatrice de CSG, disparition de la prime d'intéressement collective).

À l'écoute des agents, Direction Générale et CGT Finances Publiques n'entendent pas la même chose.

Deux sujets étaient à l'ordre du jour de cette réunion : le Service de Traitement des Déclarations Rectificatives (STDR) et la rénovation du droit de communication. Des questions diverses ont été posées par les organisations syndicales d'abord sur les équipes de renfort parisiennes (une pétition intersyndicale a été signée par plus de 1500 collègues dénonçant les vacances d'emplois), puis sur les dossiers Z.U.S Zone urbaine sensible dispositif en faveur des agents dont on « fête » les 20 ans de non-application et les 1500 dossiers traités sur 5000 demandes

déposées. Il est plus urgent de supprimer les effectifs que de faire du social !

Sur le droit de communication pas d'opposition aux évolutions, concernant les tiers non identifiés (opérateurs..), la CGT a voté POUR.

Concernant les évolutions annoncées du STDR Service de Traitement des Données rectificatives, la CGT a voté CONTRE pour deux raisons :

-1) le projet présenté ne respecte pas les principes en vigueur ni d'organisation des services ni d'égalité des contribuables devant l'impôt. Ce service, objet de 38 000 demandes depuis sa création pérennise le traitement d'exception de comportements fiscaux parfois douteux. Aux contribuables en demande de régularisation, transactions automatiques donc remise des pénalités, mises en recouvrement spéciales, non respect du principe de territorialité,... sans aucune information sur des contrôles fiscaux qui pourraient découler de ces régularisations effectuées dans des conditions parfois opaques. S'agirait-il alors d'une justice fiscale d'exception ? En effet la DGFIP ne déploie pas autant de moyens dans les accueils des Centres des Finances Publiques. Elle préconise au contraire des horaires de fermeture. Le tapis rouge pour

certain, la porte close pour les autres. Si la fraude et l'évasion fiscale faisaient l'objet d'une véritable politique d'éradication, le STDR n'aurait pas lieu d'être et n'aurait pas à être démultiplié en 7 pôles régionaux à STRASBOURG, LYON, BORDEAUX, MARSEILLE, PARIS, NANTERRE et SAINTGERMAIN EN LAYE.

-2) le projet présenté remet en cause les règles de gestion et les garanties statutaires des collègues qui seront affectés dans ces STDR.

Il s'agira de détachements avec "garantie" de retour. Des agents à disposition, affectations en surnombre et consultation des CAPL, le tout dans des structures non pérennisées, avec des régimes indemnitaires multiples et une formation non stabilisée.

Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée sur cette création de services ni sur les conséquences en termes de notation et de promotions pour les agents « volontaires ».

En résumé encore une annonce supplémentaire qui permettra à la DGFIP de mettre à la vitrine du gouvernement des mesures visant à plaire à Bruxelles et à satisfaire les injonctions renouvelées d'économies et de mesures d'austérité.



GUÉRET 2005 – GUÉRET 2015

Juin 2015 : toutes et tous a Guéret pour nos services publics

En 2004, 263 élus creusois démissionnent pour protester contre la fermeture de 4 trésoreries. En Creuse, un collectif de défense des services publics voit le jour, composé de simples citoyens, de syndicats, de partis politiques et d'associations. Tous sont déjà convaincus que la pérennité du territoire passe par le maintien d'un bon réseau de service public.

Ce collectif décide d'organiser une manifestation nationale. **Un long travail de préparation commence.** La date du 5 mars est choisie.

Guéret sera, ce jour-là, **le symbole de la lutte des citoyens** pour s'approprier, maintenir et renforcer les services publics, sur tout le territoire national.

C'était sans compter la météo. Un épisode neigeux perturbe cette organisation. Beaucoup de cars, de voitures seront stoppés par les forces de l'ordre et ne pourront pas venir participer à la manifestation.

Malgré cela, le 5 mars 2005, sous la neige, **près de 8 000 personnes** venues de toute la France (Bretagne - Sud Ouest - Nord - Ile de France...), manifestent avec les creusois dans les rues de Guéret qui devient l'espace d'un week-end la capitale de défense des services publics.

Guéret retient l'attention des médias. Une image passera en boucle, celle d'un homme politique venu apporter son soutien aux manifestants et recevant des boules de neige.

Ironie du sort, ce même homme politique devenu, plus tard, le plus haut personnage de l'État, est à l'origine de la nouvelle manifestation nationale qui se déroulera à Guéret le 13 juin 2015.

Il poursuit la politique de destruction massive et méthodique des services publics sur l'ensemble du territoire. La Poste, les transports, les hôpitaux, les écoles, les services sociaux, les finances publiques, et la liste est loin d'être exhaustive.

En 2014, l'association « Convergence nationale des collectifs de défense des services publics » aux membres et soutiens toujours plus nombreux, décide d'une nouvelle manifestation 10 ans après avec pour thème « **GUERET 2015 : Pour la reconquête et le développement des services publics** » (voir le texte de l'appel ci-après).

« Les services publics sont plus que jamais utiles. La protection sociale joue un rôle majeur d'amortisseur social dans la crise qui nous frappe. Des services publics forts sont indispensables à toute alternative à l'austérité et à tout projet d'avenir, si on veut :

- Assurer l'accès effectif aux droits, la mise en œuvre des solidarités, une juste répartition des richesses ;
- Faire prévaloir l'intérêt général, l'égalité des femmes et des hommes et l'Humain sur les intérêts particuliers ;
- Mettre en œuvre, à l'opposé de l'actuelle réforme territoriale, un aménagement équilibré du territoire, l'égalité des citoyen-ne-s, un renouveau de la démocratie ;
- Défendre, reconquérir, développer la Sécurité Sociale ;
- Engager sérieusement la transition écologique.

Or, le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédécesseurs.

Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une charge insupportable.

Plutôt que de s'attaquer pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge indue de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques, et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais

jamais réalisée, il procède à leur démantèlement en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Aujourd'hui, nous, citoyen-ne-s, élu-e-s, salarié-e-s, usagers-ères, organisations syndicales, associatives et politiques, collectifs et coordinations, appelons à organiser la reconquête des politiques publiques, des services publics et de la sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger.

Plus de 70 organisations nationales sont signataires de cet appel dont plusieurs structures professionnelles et territoriales de la CGT : Fédération des Finances, CGT Finances Publiques Confédération CGT, »

L'objectif est d'atteindre le chiffre de 10 000 manifestants, mieux qu'en 2005. Des collectifs de défense de services publics sont annoncés de toute la France : Bretagne, Vendée, Hautes Pyrénées, Ile de France, Nord, Touraine, région PACA, Haute Garonne, Gironde...

Un village des services publics sera monté avec une maison des Finances. Différentes animations se dérouleront tout au long de cette journée. Le départ est fixé aux alentours de 15h. Le cortège passera devant différents services publics, dont la DDFIP de la Creuse.

Le 14 juin sera consacré au lancement d'assises nationales et d'un nouveau manifeste du XXI^{ème} siècle des services publics.

